



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

aéroport international de Notre-Dame-des-Landes

Question orale n° 1428

Texte de la question

M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du logement sur l'important projet de création de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes en Loire-Atlantique. Compte tenu des perspectives du développement du trafic aérien, de la saturation programmée de l'actuel aéroport de Nantes-Atlantique, le Conseil national à l'aménagement et au développement du territoire, sous l'autorité du Premier ministre, a décidé en octobre dernier de donner son feu vert à la création d'un nouvel aéroport au nord de l'agglomération nantaise. Le conseil général de Loire-Atlantique, depuis vingt-cinq ans, a acquis les terrains susceptibles d'accueillir ce nouvel aéroport. Cet aéroport doit avoir une dimension interrégionale et s'inscrit en outre dans la perspective du développement du trafic. Cet aéroport doit également être un élément structurant de la construction du « Grand Ouest ». Il devra être desservi par voies routières et ferroviaires. Suite à la lettre de mission adressée au préfet de région l'invitant à mettre en place un comité de pilotage, il interroge le Gouvernement sur la mise en place d'une cellule permanente de concertation notamment avec les populations concernées afin de prendre en compte non seulement leur avis mais la dimension environnementale du projet afin de limiter les nuisances que pourrait engendrer la mise en service d'un tel aéroport ; les collectivités locales entendent se regrouper dans un syndicat mixte afin d'être associées au côté de l'Etat à la programmation des travaux tant de l'aéroport que de ses dessertes. Compte tenu de la nécessité des dessertes ferroviaires et routières et de leur dimension interrégionale et interdépartementale, il lui demande s'il entend accepter le principe d'un contrat spécifique pour le financement de l'ensemble de ces infrastructures en partenariat avec les différentes collectivités parties prenantes à ce projet. D'ores et déjà, dans ce cadre, des projets de réouverture de lignes ou de dessertes nouvelles sont envisagés. Il l'interroge sur la détermination de l'Etat de coordonner et d'impulser aux côtés des régions ce dossier dans la perspective d'un développement harmonieux du territoire.

Texte de la réponse

M. le président. M. Michel Hunault a présenté une question, n° 1428, ainsi rédigée :

« M. Michel Hunault attire l'attention de M. le ministre des transports, de l'équipement et du logement sur l'important projet de création de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes en Loire-Atlantique.

« Compte tenu des perspectives du développement du trafic aérien, de la saturation programmée de l'actuel aéroport de Nantes/Atlantique, le conseil national à l'aménagement et au développement du territoire, sous l'autorité du premier ministre, a décidé en octobre dernier de donner son feu vert à la création d'un nouvel aéroport au Nord de l'agglomération nantaise.

« Le conseil général de Loire-Atlantique, depuis 25 ans, a acquis les terrains susceptibles d'accueillir ce nouvel aéroport. Cet aéroport doit avoir une dimension interrégionale et s'inscrit, outre dans la perspective du développement du trafic, dans le cadre d'une interrégionalité plus poussée entre les régions Bretagne et Pays de la Loire. Cet aéroport doit également être un élément structurant de la construction du « Grand Ouest ». Il devra être desservi par voies routières et ferroviaires.

« Suite à la lettre de mission adressée à M. le préfet de région, préfet de Loire-Atlantique, l'invitant à mettre en place un comité de pilotage, il interroge le Gouvernement sur la mise en place d'une cellule permanente de

concertation notamment avec les populations concernées afin de prendre en compte non seulement leur avis mais la dimension environnementale du projet afin de limiter les nuisances que pourraient engendrer la mise en service d'un tel aéroport.

«Les collectivités locales entendent se regrouper dans un syndicat mixte afin d'être associées aux côtés de l'Etat à la programmation des travaux tant de l'aéroport que de ses dessertes. Compte tenu de la nécessité des dessertes ferroviaires et autoroutières et de leur dimension interrégionale et interdépartementale, il lui demande s'il entend accepter le principe d'un contrat spécifique pour le financement de l'ensemble de ces infrastructures en partenariat avec les différentes collectivités parties prenantes à ce projet.

«D'ores et déjà, dans ce cadre, des projets de réouverture de lignes ou de dessertes nouvelles sont envisagés. «Il l'interroge sur la détermination de l'Etat de coordonner et d'impulser aux côtés des régions ce dossier dans la perspective d'un développement harmonieux du territoire.»

La parole est à M. Michel Hunault, pour exposer sa question.

M. Michel Hunault. Monsieur le secrétaire d'Etat à l'industrie, je voudrais vous interroger sur l'important projet de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes en Loire-Atlantique, dossier cher également à mon collègue Serge Poignant.

Compte tenu des perspectives du développement du trafic aérien, de la saturation programmée de l'actuel aéroport de Nantes-Atlantique, le conseil national à l'aménagement et au développement du territoire, sous l'autorité du Premier ministre, a décidé, en octobre dernier, de donner son feu vert à la création d'un nouvel aéroport au nord de l'agglomération nantaise.

Le département de la Loire-Atlantique a, depuis une vingtaine d'années, acquis les terrains susceptibles d'accueillir ce nouvel aéroport, lequel aura une dimension interrégionale et devra s'inscrire, outre dans la perspective du développement du trafic aérien, dans le cadre d'une interrégionalité plus poussée entre les régions Bretagne et Pays de la Loire. Cet aéroport doit être un élément structurant de la construction du « Grand Ouest ». Il devra être desservi par voies autoroutières et ferroviaires.

A la suite de la lettre de mission adressée voici une dizaine de jours à M. le préfet de région, préfet de Loire-Atlantique, l'invitant à mettre en place un comité de pilotage, je voudrais interroger le Gouvernement.

Le Gouvernement est-il disposé à créer une cellule permanente de concertation, notamment avec les populations concernées, afin de prendre en compte non seulement leur avis mais aussi la dimension environnementale du projet pour limiter au maximum les nuisances que pourrait engendrer la mise en service d'un tel aéroport ?

Entend-il associer à la concertation les collectivités locales qui ont dernièrement décidé de se regrouper au sein d'un syndicat mixte, afin d'établir la programmation des travaux tant de l'aéroport que de ses dessertes autoroutières et ferroviaires ?

D'autre part, compte tenu de la nécessité de ces dessertes comme de leur dimension interrégionale et interdépartementale, le Gouvernement accepte-t-il d'ores et déjà le principe de la conclusion d'un contrat spécifique pour le financement de l'ensemble des infrastructures, bien entendu en partenariat avec les collectivités, que ce soit la région, le département ou le district, qui se veulent parties prenantes à ce projet ?

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'industrie.

M. Christian Pierret, secrétaire d'Etat à l'industrie. Monsieur le député, M. Gayssot vous prie de l'excuser de ne pouvoir répondre lui-même à votre très importante question. Retenu par une réunion de l'intersyndicale de la compagnie AOM - Air Liberté - et, à cet égard, chacun d'entre nous est conscient de l'urgence des solutions qu'il convient d'apporter -, il m'a chargé de vous répondre à sa place.

La réalisation de l'aéroport de Notre-Dame-des-Landes est en effet inscrite dans les projets de schémas multimodaux de services collectifs de transport de voyageurs et de marchandises, que le Gouvernement a adoptés le 26 octobre 2000 et qui sont soumis aux consultations régionales et nationales prévues par la loi d'orientation pour l'aménagement durable du territoire.

Ces schémas, qui tracent les contours de la politique des transports, préconisent une politique aéroportuaire d'ensemble et la constitution d'un réseau de plates-formes complémentaires à vocation internationale.

C'est dans ce contexte que s'inscrit le projet de Notre-Dame-des-Landes, qui vise à réduire les nuisances engendrées par le transport aérien dans l'agglomération nantaise - vous avez vous-même fait état de vos préoccupations environnementales - et à permettre à l'ensemble des régions du Grand-Ouest de disposer d'un aéroport à vocation internationale pour permettre leur développement économique avec les principaux pôles européens et internationaux.

M. Gayssot a demandé au préfet de région des Pays de la Loire de conduire d'ici à l'été 2002, en étroite collaboration avec les collectivités locales, l'ensemble des études permettant d'affiner les caractéristiques de cette opération, y compris ses dessertes, routières et ferroviaires. Celui-ci devra en apprécier les impacts socio-économiques et environnementaux, aboutir à un débat public et faire des propositions à partir de ce travail. Les questions environnementales sont évidemment au centre de la démarche du Gouvernement. Le public et les riverains auront la possibilité de s'exprimer au cours du débat public, dont le principe a été retenu par la Commission nationale du débat public et qui sera lancé à la fin de l'année. Par ailleurs et conformément aux orientations fixées par les schémas multimodaux de services collectifs, la recherche d'une desserte ferroviaire performante pour cette nouvelle plate-forme aéroportuaire doit être intégrée aux réflexions relatives à l'accessibilité de la plate-forme.

M. Guy-Michel Chauveau. Très bien !

M. le secrétaire d'Etat à l'industrie. Les crédits prévus au contrat de plan en région Pays de la Loire pour la période 2000-2006, d'un montant de 10 millions de francs, dont 5 millions de contributions de l'Etat, permettront de conduire les réflexions dans le cadre d'un dispositif de partenariat spécifique, qui pourra se traduire par des conventions précisant l'engagement des différents partenaires concernés.

La définition des modalités d'accès au nouvel aéroport devra alors être l'occasion de mettre en oeuvre une desserte équilibrée et complémentaire entre les modes de transport ferroviaire et routier.

M. Gayssot et le Gouvernement comptent bien entendu prendre une part très active à l'aboutissement de ce dossier décisif pour un aménagement et un développement équilibrés du territoire, et de votre région en particulier.

M. Guy-Michel Chauveau. Très bonne réponse !

M. le président. La parole est à M. Michel Hunault.

M. Michel Hunault. Je remercie le ministre de sa réponse, qui confirme le souci de concertation, le respect de l'environnement et la volonté de donner au projet une dimension partenariale en y associant les collectivités locales. Nous avons là un véritable défi à relever et c'est tous ensemble que nous y parviendrons.

Données clés

Auteur : [M. Michel Hunault](#)

Circonscription : Loire-Atlantique (6^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question orale

Numéro de la question : 1428

Rubrique : Transports aériens

Ministère interrogé : équipement et transports

Ministère attributaire : équipement et transports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 juin 2001, page 3150

Réponse publiée le : 6 juin 2001, page 3792

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue au Journal officiel du 4 juin 2001